



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°4344 du 08/03/2013

Circulaire à destination des utilisateurs des Centres de Technologies
Avancées : Comment y accéder ?

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie- Bruxelles

Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel)

Officiel subventionné

Niveaux :

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir du 01/01/2013

Du au

Documents à renvoyer

Oui

Date limite :

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Centres de Technologies Avancées

Destinataires de la circulaire

- Aux membres du Service général de l'Inspection
- Aux Directions d'établissement ayant un Centre de Technologies Avancées labellisé
- Aux Directions des établissements d'enseignement secondaire ordinaire qualifiant
- Aux Directions des établissements d'enseignement secondaire ordinaire en alternance
- Aux Directions des établissements d'enseignement secondaire spécialisé
- Aux Directions des établissements d'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale
- Aux Directions des établissements d'enseignement supérieur non universitaire

Pour information :

- Aux pouvoirs organisateurs des établissements concernés
-

Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique -
Administration : Service général de l'enseignement secondaire et des CPMS

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Hellemans Anne	02/690.84.71	anne.hellemans@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Marcelli Florence	02/690.86.41	florence.marcelli@cfwb.be

Mesdames, Messieurs,

La mise en place des CTA se poursuit à un rythme accéléré et il me semble qu'il est temps de faire le point de la situation, de vous donner quelques informations utiles et de vous encourager à relever les défis qui sont les vôtres et les nôtres.

Cette circulaire s'adresse à **tous** les établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel et à tous les établissements d'enseignement spécialisé de forme 4.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui œuvrent à la réussite de ce merveilleux projet. J'imagine sans peine les efforts, le temps, l'énergie, la créativité et la patience dont ils font preuve tous les jours pour que nos CTA servent l'idéal de refondation du qualifiant.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'Administration pour toute question relative aux CTA :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
Direction « Relations Ecoles-Monde du Travail »
Service CTA, Fonds d'équipement et Cadastre
Rue A. Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles
Tél : 02/690.85.69 – Fax : 02 /690.85.33
remt.cta@cfwb.be

Je souhaite à tous de profiter le plus largement possible de cette initiative que nous avons pu mener à bien grâce à tous les partenaires, en ce compris l'Union européenne.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

La Directrice générale,

Lise-Anne Hanse



CONNAITRE et UTILISER LES CTA

Par leurs accords de coopération de 2006 et 2007, la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission Communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de collaborer à la refondation de l'enseignement qualifiant par le biais des équipements.

A cet effet, trois mesures phares ont été prises :

1. L'ouverture des Centres de compétence et de référence professionnelle aux élèves et aux enseignants.
2. La poursuite du fonds d'équipement à destination de tous les établissements qualifiants.
3. L'ouverture de 31 Centres de Technologies Avancées (CTA), dont 24 en Wallonie et 7 à Bruxelles.

LES CTA

- Un CTA est une infrastructure mettant des équipements de pointe à disposition des élèves et des enseignants, quels que soient le réseau et le caractère d'enseignement, ainsi que des demandeurs d'emploi et des travailleurs, en vue de développer des formations qualifiantes. Cette offre de formation qualifiante doit être complémentaire, au niveau géographique et sectoriel, à l'offre de formation des Centres de formation régionaux.
- Il y a donc 31 CTA déjà créés ou en passe de l'être. Le **DOC CTA** en annexe vous en précise la liste complète.
- Chacun des CTA dispose d'un Comité d'accompagnement.
- Si le domaine d'activité d'un CTA vous intéresse, n'hésitez pas à vous mettre en contact avec ce CTA (vous trouverez les coordonnées des établissements sur le site www.enseignement.be). Plusieurs CTA ont déjà ouvert un site internet facilement accessible (tapez « centre de technologies avancées » plutôt que CTA).
- Les CTA présentent un équipement de pointe dont l'utilisation demande évidemment une formation préalable des enseignants. Cette formation est organisée par le CTA et peut se dérouler soit au CTA soit dans un Centre de compétence ou de référence professionnelle.

- Les CTA s'adressent par nature plutôt aux élèves des années terminales mais, selon le cas, ils peuvent proposer des séquences didactiques à des élèves d'autres niveaux et des modules de promotion des filières qualifiantes aux élèves plus jeunes.
- Les élèves doivent évidemment être accompagnés d'un ou plusieurs enseignant(s) de votre établissement. Ceux-ci donnent la formation. Cependant, la plupart des CTA ouverts à ce jour disposent d'un formateur à temps plein qui pourra épauler votre enseignant dans le cadre de la formation que celui-ci donnera dans le CTA.
- Sachez que l'utilisation des CTA est gratuite pour vous :
 - Les frais de déplacement sont remboursés (le CTA vous fournira le document ad hoc).
 - Les frais d'hébergement sont remboursés par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'opérateur-utilisateur qui fréquente le CTA à concurrence de 25 € maximum par élève et par nuit si et seulement si
 - la formation a une durée d'au moins deux jours consécutifs ;
 - la distance à parcourir entre l'établissement scolaire et le CTA est supérieure à 70 km par trajet simple.
 - Les autres frais seront remboursés directement au CTA.
- Il est évident que les CTA établissent un planning d'occupation très strict. Il est donc impératif de s'y prendre bien à l'avance si on souhaite envoyer des élèves et des enseignants dans un CTA.

Liste des CTA

<i>Réseau</i>	<i>Ecole</i>	<i>Localité</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Ouvert au 31/10/2012</i>	<i>Catégorie de frais</i>
CPEONS	INSTITUT EMILE GRYZON	1070 Bruxelles	Boulangerie-pâtisserie	OUI	3
CPEONS	INSTITUT DES ARTS ET METIERS	1000 Bruxelles	Electricité	OUI	1
LC	COLLEGE LA FRATERNITE	1000 Bruxelles	Mini hôpital	OUI	3
CPEONS	INSTITUT DIDEROT	1000 Bruxelles	Industries graphiques	OUI	4
CPEONS	INSTITUT COMMUNAL TECHNIQUE FRANS FISCHER	1030 Bruxelles	Chimie	OUI	3
LC	INSTITUT NOTRE-DAME	1070 Bruxelles	Energies vertes	OUI	3
CF	ATHENEE ROYAL SERGE CREUZ	1080 Bruxelles	Robotique, pneumatique	OUI	1
LC	INSTITUT MARIE-THERESE	4000 Liège	Infographie	NON	2
LC	INSTITUT SAINT-LAURENT	4000 Liège	Automation - mini-usine	OUI	1
CPEONS	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	4000 Liège	Métiers de bouche	OUI	3
LC	INSTITUT DON BOSCO	4000 Liège	Domaine du bois, PVC et	OUI	4
LC	INSTITUT SAINT-LOUIS	4300 Waremme	Sciences appliquées	NON	3
CPEONS	ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE GUY LANG	4400 Flémalle	Industries graphiques	OUI	4
CF	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	4630 Soumagne	Commandes numériques	OUI	3
CPEONS	ECOLE HOTELIERE PROVINCIALE DE NAMUR	5000 Namur	Gestion hôtelière	NON	1
CF	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE HENRI MAUS	5000 Namur	Automobile et carrosserie	OUI	2
LC	COLLEGE ST-SERVAIS	5002 Namur	Sciences appliquées	NON	3
CF	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5030 Gembloux	Secteurs verts	OUI	4
LC	INSTITUT SAINT-JOSEPH	5590 Ciney	Techniques du bâtiment	OUI	1
CPEONS	UNIVERSITE DU TRAVAIL - INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SECONDAIRE	6000 Charleroi	Mécanique appliquée	OUI	1
LC	COLLEGE DES AUMONIER DU TRAVAIL DE CHARLEROI	6000 Charleroi	Domotique - immotique	OUI	1
LC	INSTITUT DES ARTS ET METIERS	6760 Virton	Systèmes automatisés industriels	OUI	1
CF	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE CENTRE ARDENNE	6800 Libramont	Scient. métiers de l'alimentation	NON	3
LC	INSTITUT SAINT-ROCH	6900 Marche	Travail de la tôle	NON	3

<i>Réseau</i>	<i>Ecole</i>	<i>Localité</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Ouvert au 31/10/2012</i>	<i>Catégorie de frais</i>
LC	INSTITUT TECHNIQUE SAINT-LUC	7000 Mons	Technologies écologiques des véhicules	OUI	2
CF	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7140 Morlanwelz	Charpente en bois	NON	4
CF	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE VAL - ITMA	7500 Tournai	Agro-alimentaire industriel	OUI	2
LC	COLLEGE SAINT-JOSEPH DE LA LYS	7780 Comines	Bois "Eco-construction"	OUI	4
LC	INSTITUT TECHNIQUE	7800 Ath	Equipements énergétiques	OUI	1
CPEONS	ATHENEE PROVINCIAL	7900 Leuze	Mécanique des moteurs	OUI	2
LC	en discussion		Soins aux personnes	NON	3

Catégorie de frais

- 1 = 10 € par jour par personne formée
- 2 = 15 € par jour par personne formée
- 3 = 20 € par jour par personne formée
- 4 = 25 € par jour par personne formée